

Constatant que le projet de loi 96 a été voté le 24 mai 2022 et est entré en vigueur le 1^{er} juin, le Maire Masella a déclaré que cette loi comportait de nombreux aspects problématiques. En tant que président de l'Association des municipalités de banlieue (AMB), il a présenté son mémoire au comité étudiant le projet de loi 96 en septembre 2021. Certains des aspects discutables portent sur l'accès aux cégeps anglophones par des étudiants francophones et allophones qui pourraient mettre l'avenir de ces institutions en danger. De plus, il existe une disposition dans la loi qui peut entraîner une municipalité de perdre son statut bilingue si le pourcentage de résidents ayant l'anglais comme langue maternelle tombe en dessous de 50%. Montréal-Ouest est encore loin de cette situation. La loi permet à une municipalité dans une telle situation de conserver son statut bilingue simplement en adoptant une résolution à cet effet et certains membres de l'AMB ont déjà adopté une telle résolution. Toutefois, selon un avis juridique, obtenu auprès de l'un des principaux cabinets d'avocats du Québec, une résolution de maintien du statut bilingue n'est valide qu'après que la municipalité a été avisée par l'Office québécois de la langue française que son statut sera supprimé. Autrement dit, toutes les résolutions déjà adoptées ne servent à rien présentement. Le Maire assura que si jamais la Ville est avisée qu'elle pourrait perdre son statut bilingue, il adoptera immédiatement une résolution pour le maintenir. Concernant le centre sportif et récréatif, il a noté que les résidents qui sont fortement opposés au projet redeviennent très vocaux. Il exprima l'avis que la Ville doit aller de l'avant, bien sûr avec un processus transparent et avec une bonne gouvernance, diligence. Cela étant dit, l'aréna actuelle est à des mois, non des années, de devoir être fermé. Sans plan de remplacement, la Ville sera laissée sans aréna, ce qui entraînera une diminution des services aux résidents et une diminution de la valeur des propriétés. La réponse ne peut résider ni dans le partage des ressources avec les villes voisines, ni à offrir d'autres services récréatifs à l'hôtel de ville, le centre communautaire ou dans les écoles. Ces options n'offrent ni accès universel, ni installations climatisées et limitent considérablement la possibilité de diversifier l'offre de loisirs. En fait, le centre communautaire a lui-même un urgent besoin d'investissements. Le Maire souligna que, depuis son passage au conseil, la Ville a investi plus de 30 millions de dollars dans les infrastructures routières, immobilières et récréatives pour essayer de réduire les déficits de longue date tout en maintenant la dette à un niveau raisonnable et même en parvenant à acculer un surplus. Le bon bilan de la Ville en matière de saine gestion financière et de rigueur fiscale se poursuivront dans le futur. Il était d'avis que cette ville, cette communauté a besoin de ce projet générationnel pour continuer de prospérer, d'être un lieu où de jeunes familles veulent s'installer et renouveler la communauté. Il nota que cela ne signifie pas que c'est un fait accompli : le conseil doit voir les plans définitifs, élaborer la version finale du budget de construction et de fonctionnement avant de pouvoir lancer un appel d'offres. L'appel d'offres doit également produire un soumissionnaire acceptable. Enfin, le Maire mentionna que le *Montreal Westward Royary Club* accueille les candidats de l'élection provinciale le vendredi 23 à 18h30 dans la salle d'assemblée, et qu'il fut invité à modérer le débat. Il espéra que les résidents trouveront le temps d'y assister pour entendre les candidats aborder les enjeux importants de l'élection.

7. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme (1) et Environnement (2).

b) Siège Numéro 1

Lauren Small-Pennefather, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Urbanisme (2).

c) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics, Communications et Environnement (1).

d) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Récréation et aux sujets liés au statut de municipalité ami des aînés.

8. Première période de questions du public

À 20h28, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général. Les questions soumises en ligne furent aussi prises.

1. Daniel Boulerice

Il demanda si le Maire avait fait un suivi auprès de l'Agglomération dans le dossier de la piste cyclable qui fut soulevé lors d'une séance précédente dans une période de questions. Il demanda si la Ville pouvait décider d'avoir sa propre piste cyclable sans obtenir l'approbation de l'Agglomération, en autant qu'elle ne soit pas reliée aux arrondissements voisins.

2. Kevin Alladin

Il demanda si le projet Easton était dans les délais et quelle était la date d'achèvement. Il s'est plaint que la circulation est désastreuse sur cette partie de Westminster. Il demanda ce que la Ville faisait pour atténuer le trafic et assurer la sécurité des piétons.

3. Merle Mc Phail

Concernant un tambour vert jonchant la zone autour des voies ferrées, il demanda à qui appartient-il et que la zone soit nettoyée. Il demanda quand les panneaux solaires allaient être installés et que c'est une idée à considérer.

4. Mike Elie

Il posa deux questions concernant (i) les terrains vacants au nord/sud du 151 Brock sud près des condos au coin de Ronald et (ii) le trafic. Premièrement, le développement est terminé depuis des années, mais il reste des clôtures temporaires et des mauvaises herbes : ce n'est pas du tout entretenu. Deuxièmement, les promoteurs des appartements Bellevue étaient censés avoir relié leur stationnement souterrain à Ste-Anne-de-Bellevue afin que leurs locataires n'aient pas toujours à utiliser Ronald. Il demanda l'aide de la Ville.

5. Andréanne Labbé

En tant que nouvelle résidente, elle constate que la valeur de sa propriété a augmenté de 49% au nouveau rôle d'évaluation foncière. Elle demanda si sa facture d'impôts augmentera de 49% également.

6. Kevin Brothaler

Il demanda si la Ville envisageait d'organiser un marché de fermiers chaque fin de semaine en fermant Westminster pendant quelques heures le dimanche par exemple. Cela pourrait donner un coup de pouce aux commerçants locaux tout en permettant aux résidents de profiter de la rue principale sans faire face au bruit et la circulation, du moins durant les mois chauds.

7. Santino Testani

Il demanda si la Ville avait des plans pour ajouter des bornes de recharge de véhicules électriques dans un futur proche.

8. Ian Robinson

Il demanda si le Conseil allait envisager modifier, retarder ou même annuler le projet considérant les taux d'intérêt et le taux d'inflation, exceptionnellement élevés à l'heure actuelle et dans un avenir rapproché, qui vont affecter négativement la viabilité du projet et avoir un impact direct sur les taxes municipales pour des décennies.

9. Ellen Moore

Elle demanda si la Ville pouvait considérer d'autres moyens pour aider la bibliothèque, tel qu'une plus grosse subvention pour un plus gros espace ou l'aider à acheter un immeuble.

10. Charles Leblanc

Il demanda quand la lumière pour le passage piétonnier allait être réparée sur Westminster à la hauteur de Broughton.

11. Jim Mullaly

Il mentionna avoir failli être frappé deux fois par des voitures allant vers le nord au passage piétonnier au coin de Sherbrooke et Westminster et avoir été frappé par une voiture allant vers le nord il y a cinq ans au passage piétonnier de Westminster et Hadley. Chaque fois c'était parce que les voitures dans la voie plus éloignée ne l'avaient pas vu. Il demanda à ce que les voies soient réduites à une dans chaque sens.

La première période de questions prit fin à 20h44.

9. Contrats et Greffe

a) Demande d'autorisation pour un accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien

ATTENDU que le Conseil de Ville, en vertu de la résolution # 20211213-012, a demandé au ministère du Patrimoine canadien une aide financière de 5 000\$ aux fins d'un projet communautaire pour souligner le jubilé de platine de Sa Majesté la défunte reine Elizabeth II;

ATTENDU qu'une exigence législative est à l'effet qu'aucune subvention d'un ministère fédéral ne peut être accordé à une municipalité sans l'accord du gouvernement québécois;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été rédigé qui présente ce dossier;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les termes de l'accord de subvention qui a été soumis au Conseil pour les fins du projet cité dans le préambule de la présente résolution.
- 2) Que la Ville demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'obtenir pour elle l'autorisation requise en vertu de la loi.
- 3) Que la Directrice des loisirs et de la culture soit autorisée à signer ledit accord de subvention, une fois que l'autorisation aura été obtenue.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-004

b) Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU que la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (L.Q., chapitre 25) a été édictée le 22 septembre 2021;

ATTENDU que cette nouvelle loi vise à structurer la protection des renseignements personnels tant dans le secteur public que privé;

ATTENDU que ses diverses dispositions doivent être en vigueur sur une période de trois ans après son édicteion;

ATTENDU qu'une des premières obligations qu'un organisme public doit remplir est la création d'un comité chargé de soutenir ledit organisme dans l'exercice de ses responsabilités et l'exécution de ses obligations en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels;

ATTENDU que l'administration municipale recommande de mettre sur pied un comité dont les membres seront, en plus du greffier, des gestionnaires des services où des renseignements personnels sont recueillis;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest crée un comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels composé de quatre membres : le greffier, le trésorier adjoint, le superviseur des Loisirs et le directeur de l'Urbanisme.
- 2) Que le greffier soit nommé à la présidence de ce comité, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-005

10. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 27 août au 19 septembre 2022

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 27 août au 19 septembre 2022 totalisant 301 659.51 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-006

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de septembre 2022

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-007

11. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 14 septembre 2022.
- 2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
149 Percival 102 Radcliffe	Remplacement de la porte avant; Recouvrir l'escalier et le palier avant de pavés unis et modification du palier et de l'escalier inférieur;
110 Westminster N. 139 Brock S.	Installation d'un puit de lumière; Remplacement de dix fenêtres et quatre rebords de fenêtres.

- 3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
337-339 Westminster N	Remplacement de la porte avant et peinturage du cadre en bois de la porte et de la fenêtre au-dessus

- 4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
123 Westminster N	Remplacement de la porte avant, de fenêtres de de volets, et construction d'une extension au deuxième étage à l'arrière;
57 Wolseley N	Modification au toit du garage au-dessus de la porte pour le nouveau projet d'extension;
37 Milner	Modification l'auvent au-dessus de la porte avant.

- 5) De refuser les plans et projets suivants, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
125 Easton	Remplacement de fenêtres, de la porte avant, de la porte de garage, du revêtement extérieur, des fascias et gouttières.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-008

b) Demande de dérogation mineure – 138 Brock Nord

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 août 2022, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et les demandes suivantes de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage, en ce qui a trait à l'immeuble situé au 138 Brock Nord dans la zone RA-5 afin de :

- régulariser la marge de recul latérale Nord du bâtiment principal, qui est de 0.94 mètre au lieu du minimum requis de 1.2 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire la norme de 0.26 mètre;

- régulariser la marge de recul latérale Sud du bâtiment principal, qui est de 1.97 mètres au lieu du minimum requis de 2.8 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire la norme de 0.83 mètre;
- régulariser la marge de recul latérale combinée du bâtiment principal, qui est de 2.91 mètres au lieu du minimum requis de 4 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire la norme de 1.09 mètres.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-009

12. Travaux publics

a) Plan directeur d'éclairage

ATTENDU qu'en 2021 la Ville a commandé un *Plan directeur d'éclairage* pour rassembler des informations sur les normes, les standards et les meilleures pratiques de l'industrie de l'éclairage utilisés dans le contexte de différentes applications d'éclairage public ;

ATTENDU que le but de ce plan était d'évaluer l'état actuel du réseau d'éclairage extérieur de la Ville par rapport à ces normes et standards et de fournir des recommandations sur la meilleure manière d'atteindre la conformité dans le futur ;

ATTENDU que l'administration municipale a revu ce plan, en a discuté avec le Conseil et, après avoir examiné les commentaires des élus, a recommandé son adoption ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le *Plan directeur d'éclairage* préparé par M. Richard Larivée, Ing., soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-010

b) Mois de l'économie circulaire (1^{er} au 31 octobre)

ATTENDU que depuis 20 ans, la Semaine canadienne de réduction des déchets a mis l'accent sur le recyclage comme élément clé de transition vers une économie circulaire;

ATTENDU qu'il apparaît que l'effort de sensibilisation de la communauté à un autre modèle de consommation devrait s'étendre sur plus d'une semaine;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest se joigne à la première Campagne canadienne de sensibilisation à l'économie circulaire.

2) Que la Ville s'engage à promouvoir la réduction des déchets, la préservation des ressources, et l'éducation communautaire à un mode de vie durable.

3) Que le Maire Beny Masella soit autorisé à signer une proclamation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-011

c) Contrat de collecte des déchets – renouvellement

ATTENDU que le contrat actuel fut adjugé à WM Québec Inc. en vertu de la résolution # 20201008-004 pour une durée de deux ans venant à échéance le 31 décembre 2022, plus deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoit que le prix du contrat durant l'année d'option est celui de l'année antérieure augmenté suivant l'indice des prix à la consommation (IPC) pour Montréal dans les douze mois précédents;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le contrat de WM Québec Inc. pour la collecte et le transport des déchets le jeudi soit renouvelé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 au prix de 171 613,79\$ (avant taxes), plus l'ajustement applicable sur un an selon l'IPC pour Montréal.
- 2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-491.
- 3) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout document requis aux fins de mise en œuvre de la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-012

13. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

14. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

15. Dépôt de documents

a) Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Ce document, que la Ville devait présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et qui a reçu l'approbation de celui-ci, fut déposé au Conseil.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du règlement n° 456-9 – Règlement amendant le règlement n° 456 concernant les nuisances, le bruit et la sécurité publique

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors d'une séance précédente, lorsque l'avis de motion a été donné, et mise à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que, lors de la présente séance, l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 456-9, intitulé « Règlement amendant le règlement n° 456 concernant les nuisances, le bruit et la sécurité publique », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-013

b) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement instituant un programme de remise sur les filtres à eau

Le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement instituant un programme de remise sur les filtres à eau ».

Un projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

17. Seconde période de questions du public

À 21h01, le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillères touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance. Les questions en ligne furent également prises.

18. Levée de la séance

À 21h02, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20220920-014

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20220920*